

DECISION N° 28-2024

**Portant validation de conventions de partenariat dans le cadre du projet
Semaine de la Jeunesse**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240216-DAJ-DEC-24-046-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2024

Affichage : 16/02/2024

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu les projets de convention de partenariat

Considérant le projet de Semaine de la Jeunesse,
Considérant la volonté de la Ville de participer financièrement aux repas vendus aux jeunes
de 12 à 25 ans,

DECIDE :

De valider la convention de partenariat avec la SAS « La Famille Sawatdee » permettant
une prise en charge de 2 € par plat dans la limite de 50 plats.

De valider la convention de partenariat avec la société « La Fabric » permettant une prise
en charge de 2 € par plat dans la limite de 100 pizzas.

signé électroniquement le 16/02/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

